

Les émeutiers « Nahel » coûtent à la France un milliard... Travaux forcés à vie pour rembourser, jamais ?

écrit par Monique B | 11 avril 2024







...le rapport d'information sur les émeutes survenues à compter du 27 juin 2023

ÉMEUTES DE JUIN 2023 : COMPRENDRE, ÉVALUER, RÉAGIR

Du 27 juin au 7 juillet 2023, notre pays a connu un **déferlement de violences** qui, de l'avis de nombreux acteurs ou observateurs, était **inédit par son ampleur et son intensité**.

Ces émeutes n'étaient pas la réplique mimétique de celles, pourtant majeures, que notre pays a connues en 2005. En quelques nuits d'affrontements, elles ont excédé, en violence et en destruction d'équipements publics ou commerciaux, les trois semaines de violences urbaines qui avaient conduit à déclarer en octobre 2005 le régime de l'état d'urgence prévu par la loi du 3 avril 1955.

Pourtant, près d'un an après ces événements, si des stigmates sont encore visibles sur les bâtiments qui ont été les cibles de ces mouvements, l'existence semble avoir repris son cours normal, sans difficulté apparente. Or, malgré cette apparente résilience, ces émeutes ne sauraient être considérées comme un simple fait divers et, de ce fait, sitôt oubliées.

C'est pour trouver des éléments d'explication que la commission des lois a créé, dès le 12 juillet 2023, une **mission d'information transpartisane**¹, **dotée de prérogatives de commission d'enquête** le 17 octobre 2023. Celle-ci s'est attachée à dresser le constat de ces événements : ses protagonistes, leurs motivations et les réponses apportées par les pouvoirs publics, au niveau local comme au niveau national, pour faire face aux violences et aux destructions qu'elles ont engendrées.

Des travaux menés par la mission, il ressort que la **mort de Nahel Merzouk a été l'élément déclencheur** d'un mouvement qui n'avait, en définitive, que peu à voir avec cet événement tragique et qui ne portait **pas de revendications identifiées**.

Plusieurs endroits du territoire étaient, semble-t-il, **prêts pour un affrontement avec les forces de l'ordre**, comme en témoignent les importants stocks préconstitués de mortiers d'artifices ainsi que la coordination et l'organisation qui ont pu être constatées, localement, dans les cibles et le *modus operandi* des participants aux actions ultraviolentes de ces premières nuits d'été.

Un certain nombre d'entre eux se sont laissé entraîner dans cette entreprise de chaos par le biais, notamment, des **réseaux sociaux**. Ces réseaux ont **facilité la diffusion d'appels à détruire les symboles de l'autorité** et à aller au **contact des forces de sécurité** d'abord et, assez rapidement ensuite, d'appels à **dégrader les biens publics comme privés** dans une logique de **prédation**.

Au regard de ces constats, la mission formule **25 propositions** pour tirer les leçons d'une réponse opérationnelle des pouvoirs publics qui a été effective mais qui s'est révélée en partie inadaptée à ces émeutes et à leurs enjeux.

Pour autant, les membres de la mission d'information ont conscience que les événements de l'été 2023 appellent des **réponses de long terme dans d'autres champs de l'action publique**. Il en va ainsi, en particulier, de la question du rapport à l'autorité – qu'elle soit incarnée par les parents, les enseignants, les élus locaux ou les forces de l'ordre – ou de la pertinence, dans leur forme actuelle, des politiques publiques de logement ou d'accompagnement en faveur des quartiers prioritaires. La commission des lois invite donc à ce que ses propres travaux puissent être complétés par d'autres études et propositions, afin

¹ Composée de François-Noël Buffet, rapporteur, Olivier Bitz, Cécile Cukierman, Nathalie Delattre, Jacqueline Eustache-Brinio, Isabelle Florennes, Corinne Narassiguin, Louis Vogel et Mélanie Vogel.

Le Sénat établit le bilan des émeutes : un milliard d'euros de dommages, 793 millions d'euros de sinistres, un millier de blessés, 2.508 bâtiments dont 273 bâtiments des forces de l'ordre, 105 mairies et 273 écoles incendiés ou dégradés

« Comprendre, évaluer, réagir »... Le président LR de la Commission des lois du Sénat, François-Noël Buffet, a planché sur « les émeutes de juin 2023 » consécutive à la mort de Nahel Merzouk à Nanterre . Après 80 auditions, plusieurs visites de terrain et une consultation lancée auprès des communes touchées par ces événements, il rend, ce 10 avril, un rapport circonstancié qui vaut tant par l'analyse de ce qui a pu se passer durant cette semaine de chaos que par les solutions fermes qu'il préconise pour éviter de nouveaux accès de violence. L'élu l'affirme sans hésiter : « Rien ne permet d'affirmer qu'ils ne se reproduiront pas dans un proche avenir ». Dans un rapport d'information, le sénateur François-Noël Buffet dégage 25 propositions pour renforcer les moyens de l'État et des maires.

« Deux décès directement liés aux émeutes, l'un à Cayenne, l'autre à Marseille » , mais aussi « plus d'un millier de personnes blessées, y compris légers » , notamment « 782 agents des forces de l'ordre – 674 policiers et 108 gendarmes -, et 3 sapeurs-pompiers » . Enfin, « au moins une quarantaine de blessés graves ont été répertoriés parmi les émeutiers ou la population générale » .

La mission sénatoriale l'écrit : « l'estimation des dommages atteint le chiffre, colossal et en nette hausse par rapport

à 2005, d'un milliard d'euros » . En outre, « les 16.400 sinistres déclarés aux assureurs représentent un coût de 793 millions d'euros, soit un montant quatre fois supérieur à celui des émeutes de 2005 » . Les remboursements des assureurs sont loin d'être tous réalisés.

Le bilan matériel, il est vrai, est considérable : « parmi les 2.508 bâtiments incendiés ou dégradés figurent 273 bâtiments des forces de l'ordre, 105 mairies et 273 écoles » . Sans oublier, par ailleurs, « de nombreux véhicules de police ou de gendarmerie » , parmi les « 12.031 véhicules incendiés ».

Selon le ministère de l'Intérieur, « un tiers des 3500 personnes interpellées au 4 juillet 2023 sont des mineurs, la moyenne d'âge globale se situant entre 17 et 18 ans » . Mais le rapport Buffet apporte des éléments complémentaires non dénués d'intérêt : Par exemple, « si, du point de vue familial et socio-économique, les émeutiers se trouvent dans des situations globalement plus fragiles et défavorisées que la moyenne, le constat d'une marginalité sociale semble devoir être nuancé. En effet, près de trois quarts des mineurs déférés sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur » . À ses yeux, manifestement, l' « excuse » de la marginalité et de l'exclusion sociale, pour justifier les dérives ne prend pas.

Reste la question du remède

Cela passe par la construction d'un « schéma national » dédié et une nouvelle doctrine d'emploi qui permette le « décroisement et dézonage » de l'emploi des forces de sécurité ; une meilleure formation au tir et à l'usage des armes dans un contexte d'émeute ; **davantage de stock de munitions et donc une rénovation de leur chaîne de production, pour éviter la pénurie en pleine crise** ; des caméras-piétons plus nombreuses pour sécuriser les opérations et fournir des moyens de preuve ; sans négliger

le recours accru aux drones et à la vidéo-surveillance.

Autre préconisation : mieux protéger les armureries et les bâtiments des forces de l'ordre. Et puis « expérimenter l'équipement et l'utilisation des matériels de marquage codés en cas d'émeutes » , bref, l'aspersion de produits qui identifient la présence d'une personne en un lieu et à un moment donné, au moyen d'un canon à eau, par exemple. Une solution déjà évoquée sous Castaner en 2019, lors des « Gilets Jaunes ».

[Le Parisien](#)

<https://www.fdesouche.com/2024/04/10/le-senat-chiffre-le-terrible-bilan-des-emeutes-de-lete-2023-un-milliard-deuros-de-dommages-un-millier-de-blesses-3500-interpellations-2508-batiments-incendies-ou-degrades-ecoles-mairie/>

Il est clair que, au vu des remèdes envisagés, les autres peuvent continuer de casser, détruire, blesser, tuer... ils ne risquent pas grand-chose ! Par contre, nous sommes, nous, chaque jour davantage en danger.